

**Communiqué de presse**

**Baisse du coefficient de conversion dans le DPE – une mesure qui va à l'encontre de la performance énergétique et des intérêts des Français : nous avons besoin de toutes nos technologies et énergies pour relever ce défi.**

Energies & Avenir dénonce les annonces faites et alerte sur les conséquences néfastes de la baisse du coefficient de conversion de 2,3 actuellement à 1,9, annoncée le 9 juillet par le Premier ministre. Baisser artificiellement le coefficient de conversion revient à casser le thermomètre de la performance énergétique, encourageant alors des bâtiments inefficients et l'abandon de nombreux projets de rénovation. Le Diagnostic de Performance Energétique doit donner un signal fiable sur l'état des logements et de ce fait, sur les travaux de rénovation énergétique à réaliser en priorité. Au risque de le décrédibiliser et de freiner la rénovation, il ne faut pas le détourner de son objet. Aucune solution performante et immédiatement disponible ne doit être écartée pour avancer vers une transition énergétique juste et répondre à tous les besoins et toutes les configurations sur le terrain.

**Abaisser le coefficient de conversion et ainsi modifier le calcul du DPE va engendrer des effets inacceptables**

Diminuer le coefficient aura de multiples effets délétères sur la trajectoire de rénovation des logements et l'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie et donc de décarbonation.

- **Plusieurs centaines de milliers de logements sortiront artificiellement du statut de passoires thermiques**, faisant perdre tout sens à cette classification et au DPE.
- **Cela induira une pression forte sur le pouvoir d'achat** : le changement d'étiquette de ces logements ne les rendra pas moins énergivores et n'améliorera pas le budget énergie de leurs occupants, les efforts de rénovation étant moindres. Soit l'effet inverse de celui recherché.
- **Cela portera un coup à la rénovation énergétique** : une sortie artificielle et massive des logements du statut de passoires thermiques incitera à ne pas rénover. Cela constitue un nouveau signal négatif pour la filière du bâtiment.
- **Cela incitera aux actions non performantes et à l'inefficacité énergétique** : sans signal robuste et fiable pour améliorer la performance énergétique des logements, les rénovations se feront à minima. Cela serait la négation de l'efficacité réelle des équipements de chauffage.

**Un tel changement n'est motivé ni par une analyse du cycle de vie, ni par une justification technique**

Le coefficient de conversion est déjà conçu aujourd'hui pour refléter le mix de production énergétique français dans le futur, permettant ainsi de prendre en compte son évolution prévisionnelle tout au long de la durée de vie des bâtiments. Il a été fixé à 2,3 en janvier 2020, appliqué dès 2021 pour le DPE (méthode 3 CL) et pour la RE 2020<sup>1</sup> (démarrée en 2022). **Le coefficient actuel intègre donc d'ores et déjà le mix énergétique à venir et la montée en puissance de l'électricité renouvelable.**

Jean-Paul Ouin, président de Energies & Avenir, rappelle que *« la notion d'énergie primaire est un paramètre majeur de la RE2020 pour fixer les critères d'efficacité énergétique pour la construction neuve -, c'est la clé de voûte en matière de rénovation des bâtiments, car c'est dans ce domaine que se trouve le plus grand gisement d'économies d'énergie à exploiter, donc de décarbonation »*

**Jean-Paul Ouin ajoute** *« Tout cela n'aboutira qu'à freiner encore la rénovation et la transition énergétique. Il est crucial de conserver un mix de chauffage résilient et sobre en énergie, s'appuyant sur toutes les énergies et toutes les technologies performantes, comme la boucle à eau chaude. Alors que se dessine*

---

<sup>1</sup> Pour plus d'information sur la RE2020, vous pouvez vous rendre sur le site "RT-RE-bâtiment" à la rubrique "RE2020" : [rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/re2020-r320.html](https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/re2020-r320.html)

*l'avenir énergétique du pays, il serait tout à fait regrettable de ne pas tenir compte de leur caractère nécessaire pour résoudre certaines situations. Afin d'atteindre ses objectifs climatiques, **la France doit en effet mettre la performance énergétique au cœur de ses priorités**. Pour cela, des garde-fous sont essentiels et un DPE fiable en est un ! ».*

L'association appelle à éviter ce recul majeur dans la politique de rénovation énergétique.

**À propos d'Énergies & Avenir : l'association des professionnels engagés pour le développement du chauffage durable :**

*L'association Énergies & Avenir, créée en 1991, a pour mission de proposer et de promouvoir, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, des solutions techniques permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux de demain et d'engager concrètement la mise en œuvre de la transition énergétique en France. Elle regroupe l'ensemble des professions de la filière du chauffage à eau chaude - fournisseurs d'énergies, organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, fabricants et distributeurs d'équipement - tous convaincus de la nécessité du développement du chauffage durable. Énergies & Avenir est aujourd'hui identifiée comme un interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, reconnue pour sa grande expertise technique dans le domaine de la thermique des bâtiments et par la force de ses propositions en faveur de solutions innovantes. La filière chauffage à eau chaude représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros et 300 000 emplois en France. Il s'agit d'un gisement d'emplois de proximité et non délocalisables.*

Pour suivre les actualités d'Énergies & Avenir et consulter nos études et décryptages, retrouvez-nous sur [LinkedIn](#) et sur [www.energies-avenir.fr](http://www.energies-avenir.fr)